

Aulnay-sous-Bois le 27 Janvier 2022

## Lettre ouverte au maire d'Aulnay-sous-Bois

Objet : **versement de l'indemnité inflation de 100 €**

Monsieur,

La loi de finances rectificative pour 2021, qui pose la base légale de l'indemnité inflation de 100 €, a été publiée au *Journal officiel* **du 2 décembre 2021**. Le décret qui en fixe les modalités a été publié au *Journal officiel* du **12 décembre 2021**. Le versement de cette indemnité pour les fonctionnaires et les agents éligibles des collectivités était prévu sur leur traitement de **janvier 2022**.

Or, nous constatons encore une fois que le service opérateur dédié à cette mission n'a pas versé cette indemnité tant attendu (**fin janvier 2022**) par les agents dans notre collectivité pour faire face à l'augmentation des prix des carburants

S'agit-il d'une négligence ? Ou d'un oubli ? Toujours est-il que cette « procrastination » est devenue une pratique courante à laquelle ce service, nous a habitués (cf. versement de la GIPA) (+5 mois)

De plus, nous observons que le refus du dialogue avec notre organisation syndicale et l'inconsidération déployée pour ne pas répondre à nos questions et pour ne pas publier nos tracts et courriers dans l'espace dédiée sur Aulnet représentent une entrave à l'exercice du droit syndical et piétinement le dialogue social dans notre commune.

Voici Monsieur, le maire, les éléments d'information que nous voulons vous transmettre au non des agents de la commune qui nous l'espérons contribuerons à renfoncer votre vigilance vis avis de l'administration.

Avec nos respectueuses salutations

Pour la section syndicale

Le secrétaire de la section

**Section Interco-CFDT 93 de la mairie d'Aulnay-sous-Bois La bourse du travail 19/21,  
Rue Jacques Duclos, 2ème étage Aulnay-sous-Bois Tél : 0621905761,  
cfdt.ville.aulnay@gmail.com**